

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle consulaire, sous la présidence de Monsieur Michel BEAL, Maire.

PRESENTS (23) :

BEAL Michel, SAINT-MARCEL André, CHARVIN Chantal, COLOMBET Agnès, BANCOD Hervé, CABY François, PASTOR Gérard, COURTOIS Catherine, EMONET Elisabeth, LETEROUIN Corinne, CANET Véronique, JOSSERAND Françoise, BOUCHER Christophe, GONDA Frédéric, EL HAGE Henriette, VAUTHIER Jean-Luc, GARDET Carole, GASCA Vincent, CHAUMARD Laurent, de LA CHAPELLE Grégory, MORISET Kamila, VANDEPITTE Brice, SICARD Rudy.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (3) :

Sylvia BUREL a donné pouvoir à Jean-Luc VAUTHIER
Michaël DEHOORNE a donné pouvoir à Brice VANDEPITTE
Isabelle WHARMBY a donné pouvoir à Henriette EL HAGE

ABSENTS EXCUSES (3) :

Flavien LEGER, Rose-Marie SORCE, Aude SCOTTON

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 avril 2024

Date d'affichage : 22 avril 2024

Françoise JOSSERAND a été élue secrétaire de séance.

**Délibération rendue
exécutoire**

Compte tenu de la transmission
en Préfecture le : 30 avril 2024
Et publication le : 03-05-2024
Le Maire,

SYANE – Adhésion à la convention constitutive de groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 et suivants ;

Vu la convention constitutive de groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés annexée à la présente ;

Considérant que la Commune de Saint-Jorioz est aujourd'hui membre du groupement de commandes pour la fourniture de gaz naturel dont le Syane est coordonnateur et dans le cadre duquel a été attribué un marché ;

Considérant que le contexte fluctuant des marchés d'énergie de ces dernières années, il est nécessaire d'anticiper le renouvellement des marchés afin de donner davantage de temps au Syane pour réaliser les achats des volumes d'énergies nécessaires et pondérer les risques et ce, en vue d'un commencement de fourniture à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

Considérant la nouvelle convention constitutive de groupement rédigée par la Syane ;

Il est alors demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** l'adhésion au groupement de commande pour l'achat de gaz naturel et de services associés ;
- **D'APPROUVER** la convention constitutive de groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés annexée à la présente ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive de groupement, de même que tous les documents notamment contractuels, nécessaires à la bonne exécution du groupement de commandes, dans le respect de la convention de groupement idoine et des règles de la commande publique ;
- **DE DONNER** mandat à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme, le 29 avril 2024

Le secrétaire de séance,

Françoise JOSSERAND

Le Maire,
Michel BEAL